

Pouvoir d'emprunt—Loi

Voyons quels sont les répercussions des deux derniers budgets. Les Canadiens ont été inondés de hausses d'impôt à titre individuel. Ce n'est pas très réjouissant. A la suite du budget de mai, le gouvernement avait présenté un projet de loi portant pouvoir d'emprunt par lequel il demandait à emprunter 18 milliards de dollars et cette fois-ci, il demande en plus 22.6 milliards de dollars pour l'année 1986-1987. Le projet de loi portant pouvoir d'emprunt va donner lieu à une répartition injuste des crédits parce que le gouvernement ne sait pas où il va et ne fait que se plier aux exigences de Bay Street et de Wall Street qui l'incitent à réduire le déficit.

Dans le budget, le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre des Finances (M. Wilson) prétendent qu'ils pourront abaisser le déficit sous les 30 milliards de dollars. Ce n'est pas demain la veille que cela va se réaliser. Il faudra attendre jusqu'en octobre avant même de savoir si la baisse atteindra les 33.8 milliards, ainsi que le ministre des Finances l'a annoncé pour l'exercice prenant fin le 31 mars prochain. Les comptes publics qui nous donneront le montant final du déficit pour l'exercice actuel ne seront pas disponibles avant ce temps. Les Canadiens devront patienter douze autres mois, soit jusqu'à l'automne de 1987, avant de savoir si le déficit est vraiment passé sous la barre des 30 milliards de dollars. Jusqu'ici, nous ne disposons que de prévisions quant aux résultats que les hausses d'impôt et les compressions budgétaires pourraient produire. Je dis bien «pourraient», car l'objectif n'a rien de définitif. Il pourrait s'agir de vœux pieux. Tant mieux si nous l'atteignons, mais que ce ne soit pas aux dépens des pauvres et des démunis.

Les prévisions fédérales ne sont que des suppositions. Rien n'est certain et nous ignorons ce qui va se produire. Ainsi, comment savoir s'il n'y aura pas—Dieu nous en garde—un autre fiasco bancaire dans l'Ouest qui exigera des déboursés imprévus de quelque 800 millions ou 1.5 milliard de dollars, pour lesquels il faudra emprunter davantage? Ne vendons pas la peau de l'ours.

Le public se demande actuellement si le gouvernement sait vraiment où il s'en va. Il faudra attendre avant de savoir s'il est vrai que le déficit sera ramené en deça de 30 milliards de dollars. Pendant que les politiciens essaient de «deviner le déficit», les Canadiens moyens doivent se contenter d'espérer qu'ils ne seront pas trop frappés par la stratégie politique, eux qui essaient de passer à la case «Départ» et d'empocher \$200, si par bonheur leurs emplois peuvent ne pas disparaître. Parallèlement, un petit nombre d'entrepreneurs, ceux qui ont de meilleures chances de passer à la case «Départ» et de faire de l'argent avec leurs propriétés et leurs hôtels, reçoivent des concessions fiscales.

La surtaxe de 3 p. 100 sur les sociétés s'appliquera sur une base d'imposition inférieure. Ainsi, elle tombe de 36 à 33 p. 100 au cours des trois prochaines années pour certains niveaux de revenus ou de profits des sociétés. On pense que les profits résultant de ces concessions seront réinvestis et créeront des emplois. Pourquoi les entreprises investiraient-elles, alors qu'elles savent fort bien que les Canadiens n'auront pas autant d'argent disponible qu'avant et ne vont pas se précipiter pour acheter leurs produits? C'est une question qui nous préoccupe tous beaucoup.

Lorsque le ministre a présenté son dernier budget, il l'a décrit comme le «programme de contrôle des dépenses le plus

important et le plus vaste jamais entrepris par le gouvernement du Canada».

M. Turner (Ottawa-Carleton): Bravo!

Mme Finestone: Très bien, mais laissez-moi vous dire ce qui est important. Je dirais qu'un budget qui réduit le déficit en augmentant les impôts des Canadiens à faibles et moyens revenus est important et qu'il le sera plus encore au moment des élections. L'adjectif «vaste» est également bon pour décrire le budget, car c'est une vaste ponction que les mesures fiscales vont faire dans nos portefeuilles. Naturellement, moyennant une petite rémunération, résultant d'une augmentation des taux d'intérêt, les banques et les sociétés de prêts seront heureuses de nous aider à relâcher l'élastique de notre portefeuille.

Il serait difficile aux Canadiens de ne pas se rendre compte d'après ce budget que les sommes énormes nécessaires pour éponger le déficit et réduire de moitié, d'ici à 1990, le pouvoir d'emprunt annuel réclamé par le gouvernement, seront puisées à même l'impôt perçu sur le revenu des particuliers. Encore une fois, on s'en est pris à la classe moyenne. Les gens ordinaires, comme ceux de ma circonscription de Mount Royal, ne trouveront pas la vie aussi facile qu'auparavant. On continuera de soutirer aux Canadiens ordinaires davantage de revenus fiscaux. Ceux d'entre eux qui espéraient que la compression des dépenses gouvernementales allégeraient le fardeau de la dette nationale ont été déçus quand le ministre des Finances a annoncé qu'il allait réduire le déficit en augmentant l'impôt sur le revenu des particuliers, accroissant ainsi les recettes fiscales de 38 à 44.7 milliards de dollars pour 1985-1986, à 49.3 milliards en 1986-1987 et au chiffre record de 54.8 milliards en 1987-1988. La plupart d'entre nous n'arrivent même pas à se faire une idée exacte du nombre de zéros nécessaires pour écrire ces chiffres. Nous avons presque tous l'habitude de transiger seulement avec des pièces de monnaie, avec des dollars à la rigueur. Il s'agit d'une augmentation globale de 44 p. 100 de l'impôt sur le revenu des particuliers dans les dix-huit mois écoulés depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs. C'est là l'augmentation la plus forte de l'impôt sur le revenu des particuliers imposée depuis le début de notre histoire.

Au nombre de mes préoccupations, figure la façon dont le gouvernement s'en prend aux 4.5 millions de gens vivant en dessous du seuil de la pauvreté. Certaines mesures prévues dans les deux derniers budgets acculent les démunis au pied du mur. Où est cet équilibre que l'on avait promis de favoriser entre les riches et les défavorisés? L'impôt sur le revenu des particuliers a été désindexé. On ne verse plus de prestations d'assurance-chômage aux Canadiens qui optent pour une retraite anticipée. Nous avons vu les difficultés, les malheurs et les graves conséquences financières suscités par certaines de ces initiatives.

Certains députés se sont entretenus avec des personnes ayant pris une retraite anticipée et qui étaient venues à Ottawa la semaine dernière. Quelques-unes d'entre elles avaient entre la fin de la quarantaine et le début de la cinquantaine et assumaient encore d'importantes responsabilités familiales. Ces personnes ont pris leur retraite par anticipation, espérant toucher une partie de l'argent qu'elles avaient cotisé au régime de l'assurance-chômage, et exercer en plus un autre emploi qui leur aurait permis d'assurer le bien-être de leur famille pen-